



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 mars 2009
D - 20090146

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 310/03/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID (*présent à partir de 15h 50*), Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES,

***Bibliothèque de Bordeaux. Université de Caen. Convention
pour la mise à disposition d'images. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le projet Montedite, porté par la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen Basse-Normandie et les Presses Universitaires de Caen (P.U.C) est un développement innovant complémentaire à l'entreprise de l'édition des « Œuvres complètes » de Montesquieu. Associant des chercheurs engagés dans l'édition papier, il vise à éditer électroniquement le manuscrit de travail des Pensées de Montesquieu conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux (Ms. 1866) : sera ainsi mise à la disposition du public la transcription, accompagnée, page par page, des images du manuscrit.

La présente convention a pour objet de permettre un accès public depuis le site des P.U.C., dans une collection de corpus électroniques, à ce travail d'édition scientifique de l'oeuvre de Montesquieu.

Les parties s'accordent sur la concession non exclusive d'un droit d'utilisation, à titre gratuit, des images du manuscrit des Pensées de Montesquieu (Ms. 1866), appartenant à la Ville de Bordeaux, au profit des Presses Universitaires de Caen à des fins exclusives de recherche et de communication publique de celles-ci sur le site des Presses Universitaires de Caen dédié à la consultation des transcriptions du manuscrit « Les Pensées » de Montesquieu.

Les images, objet du contrat, restent la propriété pleine et entière de la Ville de Bordeaux. En aucun cas, le présent contrat ne peut être interprété comme constituant une cession des droits d'auteur dont est titulaire la Ville de Bordeaux

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et est conclu pour une durée d'un an. Il sera renouvelé à la fin de cette période par tacite reconduction sauf si l'une des deux parties souhaite y mettre fin

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'IMAGES

ENTRE

L'Université de Caen Basse-Normandie
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Dont le siège est situé Esplanade de la Paix - BP 5186 - 14032 CAEN Cedex,
N° de SIRET : 191 414 085 000 16 - Code APE : 803 Z,
Représentée par Madame le Professeur Josette TRAVERT, Présidente.

Pour le compte des Presses Universitaires de Caen, représentées par Catherine Jacquemard,
Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

D'une part,

ET

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M.Alain Juppé, Maire, habilité aux fins des
présentes par délibération du 30 mars 2009 reçue en Préfecture de la Gironde le
Ci-après dénommé « le Concédant »

D'autre part,

Le Bénéficiaire et le Concédant sont ci-après désignés chacun individuellement par « la
partie » et collectivement par « les parties ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le projet Montedite, dirigé par Carole Dornier (MRSH et CRHQ) est un développement innovant complémentaire à l'entreprise de l'édition des Œuvres complètes à la Voltaire Foundation. Associant des chercheurs engagés dans l'édition papier, il constitue une pré-publication en ligne de deux volumes à paraître dans la série des Œuvres complètes, les tomes 14 et 15 des Pensées. Le projet Montedite, porté par la MRSH de Caen Basse-Normandie et les Presses Universitaires de Caen, vise à éditer électroniquement ce manuscrit de travail de Montesquieu conservé à Bordeaux, en utilisant la structuration en XML et le balisage TEI. Le texte saisi est ensuite converti et remis en forme selon les normes du format XML, standard d'échange ou d'affichage de documents permettant de séparer la forme et le contenu et offrant une déclinaison d'outils qui donnent la possibilité d'exploiter un texte comme une véritable base de données. La norme adoptée (DTD) est le TEI (Text Encoding Initiative).

Sera mise à la disposition du public la transcription, accompagnée, page par page, des images du manuscrit des Pensées, recueil en trois volumes conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux (Ms. 1866), institution qui a fourni à la MRSH et aux PUC de Caen les images du manuscrit des Pensées en novembre 2007 dans une numérisation de haute qualité. La présente convention vise à permettre un accès public depuis le site des P.U.C., dans une collection de corpus électroniques, au produit associant texte et image de ce travail scientifique de génétique des textes.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet la mise à disposition, par la Ville de Bordeaux, d'images numérisées à l'Université de Caen Basse-Normandie.

1.1 - Les parties s'accordent sur la concession non exclusive d'un droit d'utilisation, à titre gratuit, des images du manuscrit des Pensées de Montesquieu (Ms. 1866), appartenant au Concédant, au profit du Bénéficiaire à des fins exclusives de recherche et de communication publique de celles-ci sur le site des Presses Universitaires de Caen dédié à la consultation des transcriptions du manuscrit « Les Pensées » de Montesquieu.

1.2 - Les images, objet de la convention, restent la propriété pleine et entière du Concédant. En aucun cas, la présente convention ne peut être interprétée comme constituant une cession des droits d'auteur dont est titulaire le Concédant.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS

2.1 – Le Concédant autorise le Bénéficiaire à utiliser les images du manuscrit des Pensées de Montesquieu (Ms. 1866), à titre gratuit et exclusivement à des fins de recherche. Il s'engage à les lui fournir sur simple demande, dans les meilleurs délais, dans leur format original.

2.2 – Le Bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des spécifications techniques des fichiers contenant les images (format ECW et/ou TIFF par exemple). En aucun cas, le Concédant ne garantit la qualité des images.

2.3 – Le Bénéficiaire s'engage à n'exploiter les fichiers et les données, sous toute forme et sur tout support, que pour autant que cette utilisation est strictement liée à ses activités de recherche, et s'interdit toute autre utilisation des fichiers et des données qu'ils contiennent, excepté la communication publique de ceux-ci sur le site des Presses Universitaires de Caen dédié à la consultation des transcriptions du manuscrit « Les Pensées » de Montesquieu.

2.4 – Nonobstant la communication publique des images prévue à l'article 2.3, le Bénéficiaire s'interdit de réaliser toute reproduction aux fins de divulgation, communication, mise à disposition, transmission des fichiers et des données à des tiers, sous toute forme, sur tout support, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sans l'autorisation expresse du Concédant.

2.5 Le bénéficiaire s'engage à mentionner lisiblement sur son site l'apport de la ville de Bordeaux dans son projet, (le logo de la ville peut lui être fourni) et sera attentif à ce que l'image de la ville de bordeaux, le contexte de diffusion ou la qualité des données transmises soient protégés.

ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et est conclue pour une durée d'un an.

ARTICLE 4 : RENOUVELLEMENT - RESILISATION

4.1 – Le renouvellement des présentes interviendra par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des deux parties. Dans ce cas, il devra en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date prévue de fin de convention.

4.2 – La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, au cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, moyennant un préavis de 30 jours.

4.3 En cas de non renouvellement ou de résiliation de la présente convention, le bénéficiaire s'engage à retirer de son site, et à ne pas conserver, les données transmises par la ville de bordeaux

ARTICLE 5 : LITIGES

5.1- La présente convention est régie par les lois et règlements français.

5.2- En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

5.3- En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Bordeaux sera compétent.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacune des parties.

A	A
Le	Le

Pour l'Université de Caen Basse-Normandie	Pour la Ville de Bordeaux
Josette TRAVERT	Dominique DUCASSOU
Présidente	Adjoint délégué à la Culture